



EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2022-28.

OBJET : DM N°3 CIAS

L'An deux mille vingt deux, le sept du mois de décembre à 10 h 30, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 11500 suite à la convocation faite le 30 novembre 2022 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Francis SAVY, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Jacques GALY. Alain CHANAUD, Isabelle SZYMANSKI,

Excusés : Marielle PASTOU, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Huguette DUBOIS, Vincent MAYNIE, Geneviève COMTE, Eric COUE, Mohammed EL HABCHI,

Secrétaire de séance : Ginette JAMMES

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9



Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le solde du compte 7473 est débiteur de 13 357,99 € car le prévisionnel de recettes 2022 du département a été surévalué. La DM N°3 régularise cette situation.

Intitulés	CIAS BP 2022 M 14 - DM N°3				TOTAL
	BP 2022	DM N°1	DM N°2	DM N°3	
Section de Fonctionnement					
Dépenses					
011- Charges à caractère général	204 200,00 €	0, 00 €	50 000, 00 €	0, 00 €	254 200, 00 €
611 - Achat de Prestations	204 200,00 €	0, 00 €	50000, 00 €	0, 00 €	254 200, 00 €
67- Charges Exceptionnelles	3 200, 00 €	0, 00 €	105, 00 €	13 357, 99 €	16 662,99 €
6713 - Dons	3 200,00 €	- 3 200, 00 €	0,00 €	0, 00 €	0, 00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0, 00 €	3 200, 00 €	0,00 €	13 357, 99 €	16 557,99 €
673 – Titres annulés sur ex antérieurs	0, 00 €	0, 00 €	105, 00 €	0, 00 €	105, 00 €
Total	207 400,00 €	0, 00 €	50 105, 00 €	13 357, 99 €	270 862, 99 €
Recettes					
002 – Report excédents	383,05 €	0,10 €	0, 00 €	0, 00 €	383, 15 €
70688- Autres Prestations de service	168 516,95 €	- 0,10 €	50 105, 00 €	0, 00 €	218 621, 85 €
74 Subventions, participations	38 500,00 €	0, 00 €	0, 00 €	13 357, 99 €	51 857, 99 €
Total	207 400,00 €	0, 00 €	50 105, 00 €	13 357, 99 €	270 862, 99 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De voter la modification des crédits telle que mentionnée ci-dessus.



Pyrénées Audoises

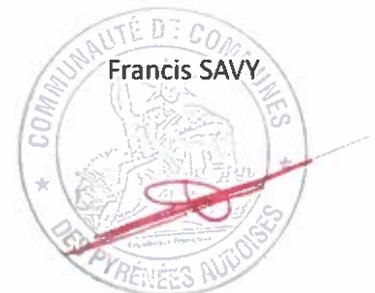
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Transmis au représentant de l'Etat,
le 03.02.2023
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 03.02.2023

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 7 Décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président



REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20221207-CIAS_2022_2